

# Bon sport

---

Aide de 15€ pour la pratique sportive !

---



## Conditions

Viv'ARTI vous fait bénéficier d'une aide de 15€ à valoir pour des activités sportives sous forme d'un remboursement. Cela vous permet de rembourser votre licence, votre cotisation annuelle auprès des associations sportives.

Ouvert à tous les actifs (salariés et chefs d'entreprises) bénéficiaires de Viv'ARTI, sans condition de ressources  
Accordé pour la pratique d'un sport collectif ou individuel,

Plafonné à 15 € et limité à 1 par an.

Concerne le règlement d'une activité se déroulant de sept. à juin

Versement dans la limite des frais engagés.

Envoyer votre demande de bon sport/loisirs par email à effectuer entre le 1er septembre et le 15 novembre

## Justificatif

Remboursement sur présentation de la facture acquittée, au nom du bénéficiaire, pour des frais d'adhésion, de licence ou de cours.

Cette prestation ne concerne pas les enfants.

+ d'infos : [contact@vivarti-bretagne.org](mailto:contact@vivarti-bretagne.org)

